



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Rapport du comité de l'ASSC pour l'année 2006

Le comité de l'ASSC s'est réuni à neuf reprises : les lundis 16 janvier, 13 février, 27 mars, 8 mai, 30 août, 18 septembre à 19h.30, puis les lundis 6 novembre et 4 décembre à 19h. au domicile du président 14 bis, chemin Massenet.

En outre, il a préparé, convoqué et tenu deux assemblées : l'assemblée générale ordinaire le jeudi 30 mars et une assemblée générale extraordinaire le jeudi 5 octobre, toutes deux à l'Auditorium des TPG.

De plus, lundi 27 et mardi 28 novembre, le comité a organisé une campagne d'adhésions. Avec l'aide efficace et précieuse de M. Albert Perrottet, sur son initiative d'ailleurs, 170 lettres personnelles ont été déposées dans les boîtes des habitants dont nous avons dressé la liste.

Cette opération préparée avec soin et qui a privilégié le sud de La Chapelle, route d'Annecy comprise, a permis d'enregistrer huit nouveaux membres !

* * * * *

Après cet inventaire aussi nécessaire que fastidieux, examinons les démarches entreprises et les actions lancées par le comité de l'ASSC.

Dès le 25 janvier 2006, une lettre adressée au conseiller d'Etat Robert Cramer manifeste le soutien de l'ASSC au recours formulé par les autorités de Plan-les-Ouates au PAC La Chapelle/les Sciens et dénonce une urbanisation déraisonnable, un projet des années soixante. S'agissant de CEVA, on critique l'absurdité du projet de P+R en élévation, au Bachet-de-Pesay.

Le 30 mars 2006, comme nous l'avions fait le 5 octobre 2005, nous rendons publique la seconde partie de notre assemblée générale et nous accueillons M. Yves Delacrétaç, nouveau directeur de l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Lors de la séance, suivie par une nombreuse assistance, une lettre lui est remise, datée du 27 mars 2006, qui comporte cinq propositions afin de résoudre l'insécurité qui règne le long de la route de La Chapelle, une seule concrétisée à ce jour : le prolongement de la piste cyclable dans sa partie nord. '/*.

Quant à notre envoi du 7 avril 2006 à M. Delacrétaz, il opposait aux solutions envisagées par l'OCM les suggestions de l'auditoire présent le 5 octobre et les prises de position de l'ASSC.

En résumé, opposition à la construction d'un P+R en élévation au Bachet, refus irréductible d'un pont pour le trafic des véhicules motorisés sur la Drize, entre les deux tronçons du chemin du Bief-à-Dance, enfin, avant l'édification du PAC La Chapelle/les Sciers, plaidoyer pour la construction d'une route de chantier rejoignant, via la Milice, l'autoroute N 1a.

Toutefois, dès le 31 mars, à la suite de la décevante réunion d'information CFF/CEVA du 21 mars, nous suscitons et donnons par conséquent notre appui à une lettre des habitants de La Chapelle nord à M. Alain Pirat, chef de projet CEVA.

Celle-ci exprime étonnement et irritation à l'annonce que des villas au bas de la route de La Chapelle vont être démolies afin d'accueillir les installations de chantier. D'autres solutions existent qui n'ont pas été étudiées. Le chef de projet ne jugera pas utile de répondre !

Le 25 mai 2006, apprenant la réunion de la commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire, qui n'avait pas été convoquée durant la législature précédente, nous alertons une nouvelle fois Robert Cramer. La demande ferme est formulée « que le périmètre Chapelle 2, soit retiré de la fiche 2.03 du plan directeur cantonal ».

Dans sa réponse du 26 juin, le conseiller d'Etat affirme qu'il ne peut donner suite à notre demande mais que « les propriétaires pourront rester chez eux aussi longtemps qu'ils le désirent ».

La majeure partie de la seconde partie de l'année a été consacrée à l'examen de la mise à l'enquête publique du projet CEVA, à la consultation des volumineux dossiers contenant plans et projets et à l'élaboration d'un projet d'opposition.

Celui-ci a nécessité pas moins de six versions différentes. Afin de respecter le cadre juridique qu'une telle démarche implique, nous nous sommes fondés sur une demande de même nature soumise au Tribunal fédéral.

De plus, nous avons bénéficié de l'appui constant et précieux d'un membre de l'ASSC et des conseils d'un urbaniste.

Nous avons pu ainsi nous passer des services d'un juriste, soumettre notre projet à l'approbation de l'AGE du 5 octobre 2006 et organiser une conférence de presse qui a trouvé son prolongement dans un interview du président de l'ASSC à Léman Bleu et dans un article de la Tribune de Genève, signé Marie Prieur.

7 février 2007 M.J.

Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle
14 bis, chemin Massenet – 1228 La Chapelle
Michel Janin, président – tél 022 300 23 90
www.sauvegardonslachapelle.org
CCP 17-241 665-5